

Sauver Khader Adnan !

Khader Adnan risque de mourir après plus de 55 jours de grève de la faim

Communiqué AFPS, mercredi 8 février 2012

Nous venons d'apprendre avec beaucoup d'inquiétude la dégradation de l'état de santé du prisonnier palestinien Khader Adnan, suite à une grève totale de la faim qu'il a entamée depuis 54 jours, protestant contre l'illégitimité de sa détention administrative arbitraire ainsi que contre le traitement cruel et inhumain dont il a fait l'objet pendant et après son arrestation.

Il est actuellement hospitalisé en urgence dans un hôpital à Safad.

L'administration pénitentiaire israélienne refuse d'annuler l'ordre de détention administrative, jugeant l'état de santé de Khader Adnan « acceptable ».

Une fois de plus, les autorités israéliennes persistent dans le non-respect des lois internationales et des conventions de Genève.

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) condamne fermement ces pratiques arbitraires et illégales de la détention administrative comme vient de le déclarer hautement "Amnesty International" et appelle les autorités françaises et les instances européennes à intervenir pour sauver la vie de Khader Adnan.

Pour lutter contre la torture et les procès inéquitables des prisonniers palestiniens

Nous devons exiger fermement et sans détour, des autorités israéliennes, de se conformer au droit international et de respecter la quatrième Convention de Genève qui interdit expressément la détention administrative dans ses articles 71, 72 et 73.

Khader Adnan

Khader Adnan est un Palestinien de 33 ans habitant un village proche de Jénine (nord de la Cisjordanie) où il exerce la profession de boulanger. Il a entamé le 18 décembre 2011 une grève de la faim pour protester contre les conditions de son arrestation.

En effet, dans la nuit du 17 au 18 décembre, des soldats israéliens masqués font irruption chez lui et l'arrêtent brutalement, pointant leurs fusils vers ses vieux parents, sa femme enceinte et ses deux filles. Battu et humilié lors de son transfert vers une prison israélienne, il y subira aussitôt un interrogatoire accompagné de torture.

Hospitalisé depuis le 30 décembre en raison de son état, il comparait le 10 janvier devant un juge militaire qui le condamne à quatre mois de détention administrative.

Cette procédure qui n'en mérite pas le nom, tant elle est expéditive, sans charges et sans débat, s'apparente aux lettres de cachet pratiquées sous l'Ancien régime. **La détention administrative consiste, sans motif donc, à envoyer en prison quelqu'un à qui on ne peut pas reprocher un acte délictueux, pour une période de 2 à 6 mois, indéfiniment renouvelable.** En ont été victimes 280 des 420 personnes arrêtées par les militaires israéliens au lendemain de l'échange, intervenu le 18 octobre 2011, du soldat Gilad Shalit avec 455 prisonniers palestiniens. Khader Adnan a été arrêté à la veille de la libération de la deuxième tranche de prisonniers palestiniens prévue par cet échange.

Les habitants des Territoires palestiniens occupés ont déclenché autour de lui un mouvement de solidarité, plusieurs prisonniers entamant également une grève de la faim pour protester contre cette iniquité qu'est la procédure administrative.

Khader Adnan qui pratique une grève totale de la faim doit d'abord recevoir les soins médicaux dont il a besoin. Il doit être libéré comme tous les Palestiniens en détention administrative.

Salah Hamouri a enfin été libéré, le 18 décembre, après avoir effectué la totalité de sa peine (sept ans de prison). Il n'a pas été victime de la détention administrative, mais comme la plupart des prisonniers palestiniens du *plea-bargain*, procédé en usage devant la justice militaire israélienne et qui consiste à plaider coupable, même si l'on n'est pas coupable, pour que la durée de la détention soit réduite.

Toute personne détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association doit être libérée immédiatement et sans condition.

A consulter pour en savoir plus sur les prisonniers palestiniens et sur Khader Adnan :

<http://www.france-palestine.org/>

<http://www.amnesty.fr/>

<http://www.haaretz.com/>